



NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice	:	37
Quorum	:	19
Membres présents :		
Jusqu'au point 2	:	26
À partir du point 2	:	27
Pouvoirs :	:	7
Suffrages exprimés :		
Jusqu'au point 2	:	33
À partir du point 2	:	34

DATE DE CONVOCATION :

2 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.

Présents : Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Luc GASNIER, Annick LE RENARD, Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER, André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Daniel ADAM, Pascal DENEU, Anne-Laure NATIVELLE, Thomas PAULMIER, Nathalie DORLÉANS, Édith AKRÉMI, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE, Annie THIBAUT, Annie LAGARDE, Jean-Pierre LUET, Stéphanie FAUTRAS, Jean-Pierre DANIEL, Paul DOUESNEL, Michèle PIQUOT, Frédéric NOËL, Céline LETELLIER (à partir du point 2) et Alain FOREAU.

Absents excusés : Marie-José LUCAS, Delphine JAMET, Lucile POULAIN, François PINÇON, Franck FERET, Nicolas PAUNET, Ludovic BUON, Céline LETELLIER (jusqu'au point 2), Fabienne SUZANNE, Florence BIDERRE et Pascal LAVENIER.

Absents non excusés : néant.

Pouvoirs : Marie-José LUCAS à Magali PATARD-RÉGNÉ, Delphine JAMET à Nathalie DORLÉANS, Franck FERET à Michel BOURGUIGNON, Nicolas PAUNET à Jean-Pierre LUET, Fabienne SUZANNE à Aurore BRUAND, Florence BIDERRE à Annick LE RENARD, Pascal LAVENIER à Daniel ADAM.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- de la démission de Mme Anne-Sophie BOULET de sa fonction de conseillère municipale. Il y a désormais 37 conseillers municipaux.
- de l'intention de Mme Anne-Laure NATIVELLE de démissionner de sa fonction d'adjointe au Maire. Elle souhaite rester conseillère municipale. La démission ne pourra être effective qu'à partir du moment où le Préfet aura notifié son accord.

Monsieur le Maire souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- remboursement du montant de l'acompte de la location des salles des fêtes en cas de décès.

Ce point est à traiter en urgence car il s'agit de rembourser rapidement un locataire de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin qui a payé l'acompte de la réservation de la salle de Secqueville-en-Bessin alors qu'il a dû annuler sa réservation pour cause de décès d'un ascendant. Monsieur le maire propose donc l'ordre du jour modifié suivant :

Ordre du jour :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 11/09/2017.
- 3- Délibération : avis sur la demande d'adhésion de la CdC Cœur de Nacre au S.D.E.C. Énergie.
- 4- Délibération : avis sur le retrait de la Commune déléguée de Guilberville du S.D.E.C. Énergie.
- 5- Délibération : dissolution du syndicat de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel et autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition du Centre d'animation Rots-Rosel.

B- COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

- 6- Délibération : validation du rapport n°1 de la C.L.E.C.T.
- 7- Information : achat de bandes de terrain pour faciliter les travaux de voirie chemin du Hamel.
- 8- Information : présentation du rapport KPMG sur le transfert de charges pour la compétence urbanisme/habitat.

C- COMPTABILITÉ

- 9- Délibération : décision modificative n°3.
- 10- Délibération : remboursement des dépenses d'un élu et d'un agent pour le compte de la Commune (carburant du bus de transport scolaire et produit de traitement pour le système d'assainissement individuel de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin).
- 11- Délibération : modification du financement du projet d'effacement de réseau à Lasson suite au choix de la Commune de Rots de percevoir la totalité de la T.C.C.F.E.

D- PROJETS STRUCTURANTS

- 12- Délibération : régularisation de la délibération autorisant l'acquisition de la parcelle BI 158 (quartier de Rots).

E- Z.A.C. DES ROSEAUX

- 13- Délibération : autorisation pour l'achat de terrains.
- 14- Délibération : marché public pour le choix d'un aménageur.

F- ASSOCIATION / ANIMATION / SALLE DES FÊTES

- 15- Délibération : création d'une régie d'avance.
- 16- Délibération : autorisation pour le remboursement des frais de transport d'une habitante missionnée dans le cadre de la préparation de la manifestation « Relai de la mémoire ».
- 17- Délibération : reversement de la quête de la soirée Melon Jazz Band à destination des sinistrés de l'île de Saint Martin.
- 18- Délibération : remboursement du montant de l'acompte de la location des salles des fêtes en cas de décès.**

G- ÉCOLE

- 19- Délibération : autorisation pour la signature des devis concernant la sécurisation de l'école.

H- CIMETIÈRE

- 20- Délibération : validation du nouveau règlement des cimetières de la Commune nouvelle.
- 21- Délibération : tarifs des concessions des cimetières de la Commune de Rots.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour modifié.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 33
Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

1-) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

2-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2017

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 11/09/2017.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 11/09/2017 donne lecture du résumé du compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

3-) DÉLIBÉRATION : AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE AU S.D.E.C. ÉNERGIE

Rapporteur	Documents
M. André LEBOURGEOIS	Courrier du S.D.E.C. Énergie.

La Communauté de Communes (CdC) Cœur Côte de Nacre souhaite intégrer le syndicat intercommunal S.D.E.C. Énergie. La Commune de Rots étant membre du syndicat, celui-ci demande l'avis du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur la demande d'adhésion de la CdC Cœur de Nacre au S.D.E.C. Énergie..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la CdC Cœur Côte de Nacre au S.D.E.C. Énergie.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

4-) DÉLIBÉRATION : AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE GUILBERVILLE DU S.D.E.C. ÉNERGIE

Rapporteur	Documents
M. André LEBOURGEOIS	Courrier du S.D.E.C. Énergie.

La Commune déléguée de Guilberville (Commune nouvelle de Torgny-les-Villes) souhaite se retirer du syndicat intercommunal S.D.E.C. Énergie. La Commune de Rots étant membre du syndicat, celui demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au retrait de la Commune déléguée de Guilberville du S.D.E.C. Énergie.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

5-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE D'ANIMATION DE ROTS-ROSEL

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Convention de mise à disposition du Centre d'animation Rots-Rosel.

Les communes de Rots et Rosel appartiennent au syndicat de gestion du centre d'animation situé sur le territoire de la Commune déléguée de Lasson. Il est envisagé de dissoudre le syndicat au 31/12/2017. La Commune de Rots deviendrait l'unique propriétaire du bâtiment et de son annexe. Pour fixer les conditions d'utilisation de la salle entre les deux communes à partir du 01/01/2018, une convention de gestion a été rédigée suite aux réunions avec les élus de Rosel.

Monsieur Frédéric NOEL, conseiller municipal et Président du Syndicat explique que les travaux prévus au budget primitif 2017 (installation d'une clôture et aménagement d'un parc à ballon) seront réalisés avant la fin de l'année.

Monsieur Paul DOUESNEL, conseiller municipal demande si la destination du bâtiment sera modifiée après la dissolution du syndicat. Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué répond qu'à l'article 4 de la convention, il est indiqué : « Les locaux devront être prioritairement réservés à un centre d'animation et à un accueil public (annexe mairie) dans la limite de 30% de la surface du bâtiment. Les terrains de sports devront être maintenus. ». La mise à disposition aux associations actuelles sera conservée. Il précise que des réunions préparatoires ont eu lieu avec les associations et que la volonté générale est de conserver une certaine liberté dans l'affectation future des locaux. Au budget primitif 2018 de la Commune, il faudra prévoir l'affectation du résultat comptable 2017 du Syndicat.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son avis sur la dissolution du syndicat de gestion Lasson-Rosel et l'autorisation de signer la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- par 33 voix pour, 0 contre et 1 abstention, donne un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel,

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
---------------	--------------	-------------------------

Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

- à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de Rosel.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
---------------	--------------	-------------------------

Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-) DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU RAPPORT N°1 DE LA C.L.E.C.T. DE LA C.U. CAEN LA MER

Rapporteurs	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Rapport n°1 de la C.L.E.C.T. de la C.U. Caen la mer.

Monsieur le Maire présente le rapport n°1 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté Urbaine (C.U.) Caen la mer. Il explique que le montant total doit être versé tous les ans par la Commune de Rots à la C.U. Caen la mer pour que cette dernière puisse exercer sur le territoire de la Commune de Rots les compétences voirie, espaces verts, assainissement pluvial et fourrière animale. Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint en charge des finances précise que ces chiffres ne prennent pas en compte les charges de personnel.

Pour la Commune de Rots, les montants sont les suivants (voir détails pages suivantes) :

- dépenses de fonctionnement :	39 292.93 €
- recettes de fonctionnement :	- 0.00 €
- dépenses d'investissement :	+ 64 284.26 €
- recettes d'investissement :	- 6 542.20 €
	97 034.99 €

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le rapport n°1 de la C.L.E.C.T. de la C.U. Caen la mer.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
---------------	--------------	-------------------------

Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	39 292,93 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00 €
DÉPENSES INVESTISSEMENT	64 284,26 €
RECETTES INVESTISSEMENT	6 542,20 €
	97 034,99 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TRANSFÉRÉES				
	LASSON	ROTS	SECQUEVILLE-EN-BESSIN	TOTAL
CHARGES À CARACTÈRES GÉNÉRALES HORS CHARGES DU PERSONNEL ET PARTICIPATIONS TRANSFÉRÉES				
Questionnaires KPMG 2016 Voirie	10 605,00 €	11 224,00 €	1 319,00 €	23 148,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Espaces verts	282,00 €	1 034,00 €	1 946,00 €	3 262,00 €
Questionnaire MEP Arrosage	0,00 €	2 933,73 €	0,00 €	2 933,73 €
Questionnaires KPMG 2016 Assainissement pluvial	0,00 €	5 026,00 €	0,00 €	5 026,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Terrain de sport	0,00 €	613,00 €	0,00 €	613,00 €
Locaux mis à disposition	0,00 €	2 407,00 €	0,00 €	2 407,00 €
Cotisation fourrière animale	299,73 €	1 412,00 €	191,47 €	1 903,20 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	11 186,73 €	24 649,73 €	3 456,47 €	39 292,93 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	LASSON	ROTS	SECQUEVILLE-EN-BESSIN	TOTAL
Questionnaires KPMG 2016 Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Espaces verts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Questionnaire MEP Arrosage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Assainissement pluvial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Terrain de sport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES				
	LASSON	ROTS	SECQUEVILLE-EN-BESSIN	TOTAL
Questionnaires KPMG 2016 Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Espaces verts	0,00 €	0,00 €	393,00 €	393,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Assainissement pluvial	250,00 €	639,00 €	0,00 €	889,00 €
Questionnaires KPMG 2016 Matériel espaces verts (tracteurs tondeuses, tracteurs, etc...)	996,46 €	8 283,47 €	2 190,33 €	11 470,26 €
Augmentation du droit de tirage par délibération	0,00 €	51 532,00 €	0,00 €	51 532,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	1 246,46 €	60 454,47 €	2 583,33 €	64 284,26 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES				
	LASSON	ROTS	SECQUEVILLE-EN-BESSIN	TOTAL
FCTVA Assainissement pluvial	30,96 €	79,18 €	0,00 €	110,14 €
FCTVA de l'augmentation du droit de tirage	0,00 €	6 432,06 €	0,00 €	6 432,06 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	30,96 €	6 511,24 €	0,00 €	6 542,20 €

Monsieur le Maire explique que tous les projets de voirie concernant le droit de tirage 2017 ont été réalisés et il reste 8 308.29 € en fonctionnement. En investissement, des travaux de mise en sécurité sur le quartier de Secqueville-en-Bessin seront engagés le plus rapidement possible et seront financés en 2018 avec les restes à réaliser de l'année 2017.

Il rappelle que le système de droit de tirage de la C.U. Caen la mer laisse plus de liberté aux Communes que celui de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue.

7-) DÉLIBÉRATION : ACHAT DE BANDES DE TERRAIN POUR FACILITER LES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU HAMEL

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Plan de localisation des parcelles

La Commune de Rots a demandé à la C.U. Caen la mer de réaliser des travaux de rénovation de la voirie chemin du Hamel en utilisant son droit de tirage. Monsieur le Maire explique que pour faciliter la réalisation de ces travaux, il est nécessaire que la Commune de Rots acquière des bandes de terrain sur la parcelle cadastrée BB001 pour :

- l'aménagement de l'intersection entre le Chemin du Hamel et la sente de Longueville,
- améliorer l'assainissement pluvial.

Les travaux devraient débuter en 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il ne peut pas demander l'autorisation d'acquérir ces terrains au Conseil municipal tant qu'il n'a pas les documents d'arpentage. Il décide donc de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur le maire en profite pour informer le Conseil municipal sur l'avancée du projet d'échangeur du Hamel. Pour le moment les services de l'État, du Conseil départemental, des bus verts et des Communes de Thue et Mue, Saint-Manvieu-Norrey et Rots organisent les déviations des bus de ramassage scolaire à prévoir pendant la durée des travaux. Le début des travaux serait prévu pour octobre 2018.

8-) INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT KPMG SUR LE TRANSFERT DE CHARGES POUR LA COMPÉTENCE URBANISME/HABITAT ET DES ESTIMATIONS FINANCIÈRES DU COÛT DE LA COMPÉTENCE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteurs	Documents
M. Paul DOUESNEL M. André LEBOURGEOIS	Rapport KPMG sur le transfert de charges pour la compétence urbanisme/habitat. Tableau du coût estimatif de la compétence instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

1- Présentation du rapport KPMG sur le transfert de charges pour la compétence urbanisme/habitat

Au 1^{er} janvier 2017, les compétences P.L.U./Habitat ont été transférées à la C.U. Caen la mer. En 2016 la Commune de Rots a répondu à un questionnaire du cabinet comptable KPMG permettant d'évaluer le coût des deux compétences pour chaque commune membre de la C.U. Caen la mer.

Monsieur Paul DOUESNEL, conseiller municipal présente le rapport final aux conseillers municipaux. Plusieurs méthodes de calcul sont proposées pour chaque Commune membre de la C.U.. Pour la Commune de Rots, les chiffres sont les suivants :

	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3		Scénario 4		Scénario 5	
	En €	Coût/hab								
ROTS	3 120 €	2,13 €	3 425 €	2,34 €	15 632 €	10,67 €	2 811 €	1,92 €	2 124 €	1,45 €

La C.U. devra choisir un scénario. Pour le moment c'est le scénario 4 qui est envisagé. Tous les ans la Commune de Rots devra verser ce montant à la C.U. pour l'élaboration des futurs Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) et Plan Local de l'Habitat (P.L.H.). Le P.L.U.I. aura une durée de vie de 10 ans. Monsieur André LEBOURGEOIS, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme ajoute qu'à partir du territoire actuel, il faudra anticiper l'avenir.

2- Présentation de la proposition de service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme proposé par la C.U. Caen la mer

Actuellement, la Commune de Rots et toutes les autres Communes de l'ancienne Communauté de Communes (CdC) Entre Thue et Mue ont transféré leur compétence instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (S.I.M.A.U.) situé à Bretteville l'Orgueilleuse. Les Communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération Caen la mer ont leur propre service mutualisé. Avec la création de la C.U.

Caen la mer dont la Commune de Rots et les anciennes communes de la CdC Entre Thue et Mue font désormais partie, il est projeté de créer un service mutualisé à l'ensemble des Communes membres de la C.U. ce qui entraînerait la disparition du S.I.M.A.U.. Monsieur Michel BOURGUIGNON présente le tableau du coût estimatif du transfert de cette compétence au service mutualisé de la C.U. Caen la mer.

Pour la Commune de Rots ce montant s'élèverait à 3 797.64 € par an. Pour information, en 2016, la cotisation annuelle au S.I.M.A.U. était de 6 712.01 €.

9-) DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Néant.

Après vérification des consommations de crédits au 31/10/2017, les dépenses de plusieurs chapitres risquent de dépasser les prévisions budgétaires de début d'année. Monsieur Luc GASNIER conseille d'attendre le mois de décembre pour avoir des chiffres plus précis.

Monsieur le Maire décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

10-) DÉLIBÉRATION : REMBOURSEMENT DES DÉPENSES D'UN ÉLU ET D'UN AGENT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON M. Daniel ADAM	Tickets de caisse.

1- Carburant pour le bus de ramassage scolaire

Le bus de ramassage scolaire mis à disposition par la C.U. Caen la mer est trop haut pour permettre le ravitaillement en carburant à la station de Cora. Le chauffeur doit obligatoirement aller à la station BP. Au début de l'année scolaire, la Commune de Rots n'avait pas encore de compte à la station BP et Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué a payé la somme de 21.37 € à la place de la Commune. Il est nécessaire de demander l'autorisation du Conseil municipal pour permettre le remboursement.

2- Produit de traitement pour le système d'assainissement individuel de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin

Pour des raisons d'urgence, Monsieur Claude VERGNAUD, l'agent en charge de l'entretien de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin a dû payer 8.71 € de produit de traitement pour déboucher le système d'assainissement individuel de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin. Il est nécessaire de demander l'autorisation du Conseil municipal pour permettre le remboursement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour le remboursement de ces deux personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser :

- 21.37 € à M. Michel BOURGUIGNON,
- 8.71 € à M. Claude VERGNAUD.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

11-) DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU FINANCEMENT DU PROJET D'EFFACEMENT DE RÉSEAU À LASSON SUITE AU CHOIX DE LA COMMUNE DE ROTS DE PERCEVOIR LA TOTALITÉ DE LA T.C.C.F.E.

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Tableau de financement du projet d'effacement de réseau rue du marais (quartier de Lasson).

La Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (T.C.C.F.E.) permet entre-autre le financement des travaux d'effacement de réseau électrique. À son lancement, le projet de travaux d'effacement de réseau électrique rue du marais à Lasson devait être financé à 51.09 % par le S.D.E.C. Énergie et à 48.91 % par la Commune de Rots. Or par sa délibération 67-07-2017 du 03/07/2017, le Conseil municipal de Rots a décidé de percevoir la totalité de la T.C.C.F.E. perçue au préalable par le syndicat S.D.E.C. Énergie. L'aide du S.D.E.C. Énergie pour se projet va donc diminuer.

Monsieur Michel BOURGUIGNON présente les montants de la participation.

Avant récupération de la T.C.C.F.E. par la Commune de Rots	Par de financement	Coût
Part S.D.E.C. Énergie	51.09 %	46 360.69 €
Part Commune de Rots	48.91 %	44 382.34 €
	100.00 %	90 743.03 €

Après récupération de la T.C.C.F.E. par la Commune de Rots	Par de financement	Coût
Part S.D.E.C. Énergie	28.19 %	25 580.98 €
Part Commune de Rots	71.81 %	65 162.05 €
	100.00 %	90 743.03 €

Monsieur le Maire au Conseil municipal l'autorisation de financer ces travaux malgré une baisse de l'aide du S.D.E.C. Énergie de 20 779.71 €. Il précise que la dépense sera réalisée par la C.U. Caen la mer à partir du droit de tirage attribué à la Commune de Rots pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le financement de ces travaux.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
----------------------	---------------------	--------------------------------

Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Monsieur Michel BOURGUIGNON ajoute qu'en 2018, la T.C.C.F.E. permettra le financement d'études thermiques et de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires qui permettront de réaliser des économies d'énergie. Il faudra également penser à réaliser une étude acoustique pour le restaurant scolaire.

12-) DÉLIBÉRATION : RÉGULARISATION DE LA DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ACQUISITION DE LA PARCELLE BI 158 (QUARTIER DE ROTS)

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Délibération 148-11-2016 du 19/12/2017.

Monsieur le Maire explique que la parcelle BI 158 du quartier de Rots (18 066 m²) correspond au terrain sur lequel est prévue la construction du gymnase. Il se trouve dans une zone AUrc réservée aux équipements publics. Le propriétaire a donné son autorisation pour la vente au prix de 18 €/m².

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'acheter cette parcelle.

Vu l'avis des domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acheter la parcelle BI 158 au prix de 18 €/m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à payer les frais de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
----------------------	---------------------	--------------------------------

Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

13-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION POUR L'ACHAT DE TERRAINS

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET M. André LEBOURGEOIS	Carte de localisation des terrains de la future Z.A.C. des Roseaux.

Suite aux réunions avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, il a été estimé nécessaire d'acquérir plusieurs parcelles supplémentaires dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Roseaux.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

		Superficie	Pris proposé par la Commune
BI 65	M. Joel MARIE	1 317 m ²	18 €/m ²
BI 148	M. Didier MARIE	4 773 m ²	6 €/m ²
BI 150	M. Didier MARIE	3 654 m ²	6 €/m ²
BL 58	M. SANSOM	932 m ²	21 €/m ²
BL 59	M. SANSOM	719 m ²	21 €/m ²
BI 67	Mme CHABERT	800 m ²	18 €/m ²

Monsieur le Maire demande l'autorisation des conseillers municipaux pour l'acquisition de ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acheter les parcelles BI 65, BI 148, BI 150, BL 58, BL 59, BL 67 aux prix indiqués dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à payer les frais de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'Office Notarial de Bretteville l'Orgueilleuse.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

14-) DÉLIBÉRATION : MARCHÉ PUBLIC POUR LE CHOIX DE LA FUTURE Z.A.C. DES ROSEAUX

Rapporteur	Documents
M. André LEBOURGEOIS	Délibération 40-05-2017.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur André LEBOURGEOIS, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme qui rappelle que, dans le cadre de l'élaboration de son P.L.U. en mars 2014, la Commune a inscrit le souhait de réaliser une extension de son centre bourg, dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Il rappelle que l'objectif principal du projet urbain poursuivi par la collectivité est de permettre l'accueil de nouveaux habitants en veillant à apporter des réponses aux différents parcours résidentiels et aux objectifs de développement durable.

A cet effet, Monsieur André LEBOURGEOIS rappelle que la ZAC des Roseaux a été créée par la délibération n° 40-05-2017 prise par le Conseil Municipal de Rots le 2 mai 2017. Il était également donné, dans cette délibération, autorisation à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches et procédures nécessaires, notamment par la désignation d'une commission ad hoc, afin de désigner un concessionnaire pour réaliser l'opération d'aménagement.

Monsieur André LEBOURGEOIS explique que cette consultation a bien eu lieu, en plusieurs phases : publication début mai 2017 de l'avis d'appel à candidatures sur différents supports (journal Ouest-France, magazine Le Moniteur, BOAMP, Journal Officiel Européen, site internet de la commune) ; réception de 7 candidatures le 6 juin 2017 ; choix par la commission ad hoc de 5 candidats amenés à présenter une offre (Foncim, Shema, Edifides, Nexity, Creadimm) ; réception des offres le 5 juillet 2017 et analyse avec la société SiamUrba, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la commune ; choix par la commission ad hoc de 2 candidats amenés à passer une audition (Foncim et Nexity) ; audition le 4 septembre 2017 puis demandes de nouvelles offres financières le 6 septembre et le 6 octobre 2017.

A l'issue de ces derniers échanges, le résultat de la consultation pour le choix d'un aménageur de la future ZAC des Roseaux n'a finalement pas été jugé satisfaisant. Monsieur le Maire et Monsieur LEBOURGEOIS souhaitent ainsi lancer une nouvelle procédure selon les motifs suivants :

- souhait de fixer des objectifs financiers plus précis,
- création de 10 logements supplémentaires compte tenu des terrains supplémentaires en cours d'acquisition pour la gestion des eaux pluviales,
- modification du règlement de consultation (nouvelle pondération des critères de choix).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'indiquer que le programme prévisionnel envisagé sur la Z.A.C. comporte maintenant environ 380 logements diversifiés et des équipements collectifs,
- de clôturer la première consultation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et procédures nécessaires à l'ouverture d'une deuxième consultation, notamment par le biais de la commission ad-hoc, afin de désigner un concessionnaire pour réaliser l'opération d'aménagement.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur André LEBOURGEOIS ajoute que contrairement à la 1^{ère} consultation, il n'y aura pas d'auditions dans la 2^{ème} consultation.

Monsieur le Maire souhaite que la Commune conserve un hectare supplémentaire qui sera réservé pour la construction d'un Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.). Si ce terrain est cédé à l'aménageur, il n'est pas certain que la volonté du Conseil municipal d'y construire un E.H.P.A.D. soit respectée. Monsieur André LEBOURGEOIS rappelle le mode de perception de la Taxe d'Aménagement (T.A.). L'aménageur perçoit la T.A. et la reverse à la Commune sous la forme d'une « participation ».

15-) DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCE

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Délibération 06-01-2016 du 04/01/2016.

Tous les 5 ans dans le quartier de Rots a lieu la manifestation « Relais de la mémoire » dans le cadre des célébrations de l'anniversaire du débarquement des alliés en Normandie le 6 juin 1944. Avant, la Commune versait une subvention à l'association Cocktail Culture pour qu'elle puisse assurer plus facilement les « petites dépenses » occasionnelles durant la manifestation. En 2019, pour le 75^{ème} anniversaire, Monsieur le Maire souhaiterait que la Commune assure directement ces dépenses. La régie d'avance (dépenses) permet de récupérer à la trésorerie de la monnaie pour ce type de dépenses.

Monsieur Luc GASNIER explique que la trésorière principale a convenu que la délibération 06-01-2016 du 04/01/2016 par laquelle le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à créer des régies d'avance (dépenses) et de recettes sur toute la durée du mandat était suffisante pour la création de la régie d'avance concernant la manifestation « Relais de la mémoire » un arrêté de Monsieur le Maire listant précisément le type de dépenses concernées suffira. Il faudra désigner les régisseurs responsables de cette monnaie.

16-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT D'UNE HABITANTE MISSIONNÉE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA MANIFESTATION « RELAIS DE LA MÉMOIRE »

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Courriel de la trésorière principale.

Dans le cadre de la préparation de la manifestation « Relais de la mémoire » dont le prochain rendez-vous aura lieu en 2019, il est nécessaire d'entretenir des relations avec certains vétérans britanniques et parfois d'envoyer quelqu'un pour représenter la Commune. Cette année, c'est une habitante de Rots, Madame LEULLIER membre du Comité « Rots 44 », qui a été missionnée pour aller à Glasgow. Il est possible de lui rembourser son billet d'avion aller-et-retour. Montant : 236.02 € Rennes-Glasgow.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de rembourser le billet d'avion aller et retour de cette habitante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement du billet d'avion de Madame Patricia LEULLIER pour la somme de 236.02 €.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

17-) DÉLIBÉRATION : REVERSEMENT DE LA QUÊTE DE LA SOIRÉE MELON JAZZ BAND À DESTINATION DES SINISTRÉS DE L'ÎLE SAINT MARTIN

Rapporteur	Documents
Mme Aurore BRUAND	Néant.

Lors du concert du groupe Melon Jazz Band à Secqueville-en-Bessin, une quête a été organisée pour aider les sinistrés de l'île Saint-Martin (Antilles) suite au passage d'un ouragan. Par sa délibération 06-01-2016 du 04/01/2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à encaisser tous les dons pour toute la durée du mandat. Les conseillers municipaux doivent autoriser Monsieur le Maire à reverser les 95.25 € de la quête à l'association humanitaire choisie.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de verser la totalité du montant de la quête à l'association « Maison de Saint-Martin Antilles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la totalité du montant de la quête organisée pour aider les sinistrés de Saint-Martin (Antilles) soit 95.25 € à l'association « Maison de Saint-Martin Antilles ». Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

18-) DÉLIBÉRATION : REMBOURSEMENT DU MONTANT DE L'ACOMPTE DE LA LOCATION DES SALLES DES FÊTES EN CAS DE DÉCÈS

Rapporteur	Documents
Mme Aurore BRUAND	Néant.

Suite au décès d'un membre proche de sa famille, un locataire de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin a annulé sa location alors qu'il avait déjà payé un acompte (62.50 €) encaissé par la Commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour lui reverser cet acompte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reverser les acomptes de location des salles des fêtes de la Commune de Rots en cas de décès du locataire, de ses parents ou enfants..

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

19-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES DEVIS CONCERNANT LA SÉCURISATION DES ÉCOLES

Rapporteur	Documents
M. Jean-Pierre DANIEL M. Daniel ADAM	Devis.

Des devis ont été demandés pour des caméras de surveillance autour de tous les bâtiments scolaires. L'espace entre la Mairie et les écoles se trouve également couvert.

COÛT GÉNÉRAL DU PROJET	
Caméra de surveillance	15 863,78 €
Remplacement de la centrale alarme existante dans les écoles	2 358,16 €
16 boutons « panics » sur l'école primaire et maternelle	2 564,69 €
Alarme avec détecteurs et 2 boutons « panics » sur le restaurant scolaire	2 040.00 €
Alarme avec 5 détecteurs et 9 boutons « panics » au B.E.J.	3 720.00 €
TOTAL	26 546,63 € TTC

La totalité du projet est subventionnable et les travaux peuvent commencer avant l'attribution de la subvention. Il a été convenu en réunion de municipalité qu'il était préférable d'attendre la validation de la gendarmerie avant de commencer les installations.

Monsieur Paul DOUESNEL, conseiller municipal, demande qui pourra visionner les images des caméras et comment elles seront utilisées. Monsieur Jean-Pierre DANIEL, conseiller délégué, répond que seuls la gendarmerie et l'Agent communal de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) pourront visionner les images. Il faudra un accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) pour leur utilisation. Avant la mise en place des caméras, le plan doit être homologué par la gendarmerie. Le « floutage » des personnes filmées est possible. Chaque caméra coûte 1 000 € soit 10 000 puisque 10 caméras sont prévues.

Monsieur Thomas PAULMIER, adjoint au Maire, demande s'il est possible d'installer une caméra supplémentaire devant le Centre d'animation qui pourrait filmer l'entrée du bâtiment et également le futur vestiaire de football dont la construction devrait bientôt commencer. Monsieur Jean-Pierre DANIEL répond qu'il faudra donc compter 1 000 € supplémentaires.

Monsieur Daniel ADAM, adjoint au Maire ajoute que l'alarme du bâtiment scolaire sera remplacée mercredi 8 novembre 2017.

Il restera à installer :

- une alarme au Bâtiment Enfance Jeunesse (B.E.J.) et au restaurant scolaire,
- des boutons « panics » dans les écoles, au restaurant scolaire et au B.E.J..

Monsieur Thomas PAULMIER demande s'il y a un contrat de maintenance pour les alarmes. Monsieur Daniel ADAM répond que pour le moment, il n'y en a pas. Il y a intervention du prestataire extérieur qu'en cas de panne. Il précise que le matériel est garanti.

Madame Michèle PIQUOT demande si la mise en place de moyens de sécurisation des bâtiments scolaires peut être un facteur de baisse de la cotisation d'assurance pour les bâtiments concernés. Ce point devra être vérifié avec l'assurance de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer ces devis. Il précise que même si les conseillers municipaux donnent leur accord, les installations n'auront lieu qu'après avis favorable de la gendarmerie pour l'ensemble du projet de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis concernant la sécurisation de l'école.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

20-) DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES DE LA COMMUNE DE ROTS

Rapporteur	Documents
M. Francis JULIEN M. Pascal DENEU M. Daniel ADAM	Nouveau règlement des cimetières de la Commune nouvelle.

Un nouveau règlement cimetière commun aux trois cimetières de la Commune nouvelle a été validé en commission. Il est présenté aux Conseillers municipaux pour une application au 01/01/2018.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de valider ce nouveau règlement des cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement des cimetières de l'ensemble de la Commune nouvelle.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

21-) DÉLIBÉRATION : TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES DE LA COMMUNE DE ROTS

Rapporteur	Documents
M. Francis JULIEN, M. Pascal DENEU et M. Daniel ADAM	Tableau de présentation des tarifs des concessions des cimetières de la Commune nouvelle de Rots.

Une réévaluation des tarifs des concessions des cimetières de la Commune nouvelle a été validée lors de la dernière commission cimetière. Les nouveaux tarifs seront applicables au 01/01/2018 :

TYPE DE CONCESSION	DURÉE		
	15 ans	30 ans	50 ans
Emplacement	100 €	200 €	400 €
Caveaux urnes	400 €	500 €	650 €
Columbarium	350 €	450 €	600 €
Sépultures d'enfants mineurs : gratuits			

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'appliquer ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 33 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention autorise Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 34
Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

1-) Lettre du 1^{er} ministre :

Monsieur le Maire lit la lettre du 1^{er} ministre adressée aux Maires pour les alerter sur l'état des finances publiques. Il leur demande de prêter particulièrement attention aux dépenses de fonctionnement.

2-) Calendrier des manifestations communales :

- 10/11/17 : Cérémonie de Commémoration de la fin de la guerre 14/18 à Rots et Lasson,
- 11/11/17 : Cérémonie de Commémoration de la fin de la guerre 14/18 à Secqueville-en-Bessin,
- 25/11/17 : Cérémonie de signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine pour le financement de la restauration de la Grange aux Dîmes,
- 26/11/17 : Repas des aînés,
- 09/12/17 : Marché de Noël.

3-) Soirée des conjoints :

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux leurs disponibilités pour l'organisation d'un repas avec leurs conjoints en février ou en mars. Une date précise sera définie ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt et minutes.

Le secrétaire de séance
Michel BOURGUIGNON

Le Maire
Jacques VIRLOUVET

